



Doc. 15423
25 janvier 2022

L'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5, insérer la phrase suivante:

«Ces tâches devraient être réalisées, avant tout, au moyen de l'enseignement de l'histoire universelle (l'histoire de pays étrangers).».

Déposé par:

EPISHIN Andrey, Fédération de Russie, NI
KISLYAK Sergey, Fédération de Russie, NI
KOZHIN Vladimir, Fédération de Russie, NI
KRUGLYI Vladimir, Fédération de Russie, NI
RUKAVISHNIKOVA Irina, Fédération de Russie, NI

1. 2021 - Première partie de session

